

Leçon n° 5 : l'opinion publique et les médias

Introduction : La multiplication des moyens de communication et d'information (médias) permet à chaque citoyen de satisfaire ses besoins en informations, de se tenir au courant des grandes évolutions de nos sociétés et de développer sa réflexion sur les grands débats de la démocratie.

Problématique : quel est le rôle des médias dans la vie démocratique et comment médias et opinion publique interagissent-ils ?

I – Les médias : tout s'accélère !

A – Les différents médias et leurs spécificités

La liberté de la presse

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Article 1

L'imprimerie et la librairie sont libres .

Article 5

Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable ...

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

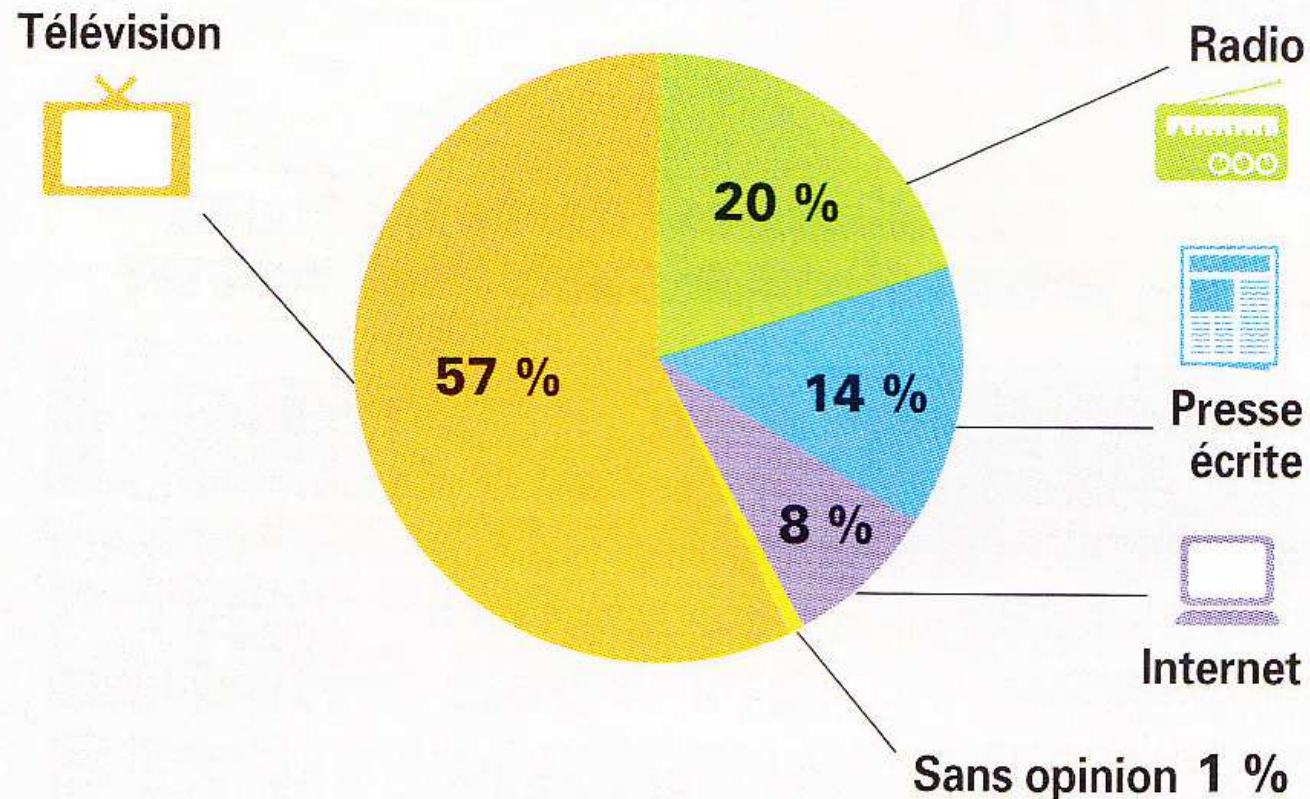
Loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle

Article 1

La communication audiovisuelle est libre.

Les différents médias

➔ De quelle manière principalement vous tenez-vous au courant de l'actualité nationale et internationale ?



Source : Tns-sofres, *Baromètre de confiance dans les médias*, 2010.

A – Les différents médias et leurs spécificités

Trace : La liberté de la presse est garantie en France depuis la loi du 29 juillet 1881 et depuis 1982 la communication audiovisuelle n'est plus un monopole de l'état français. La télévision est le média le plus apprécié et utilisé par les français pour se tenir au courant de l'actualité nationale et internationale, les images y sont omniprésentes et c'est souvent le spectaculaire qui est visé. La presse écrite joue comme la radio un rôle de réflexion et d'analyse des informations rendue obligatoire par l'absence d'image. Enfin, Internet est une source désormais incroyable d'informations mais la profusion ne garantissant pas la qualité, le travail critique vis à vis de celles ci est encore plus essentiels que pour les autres médias.

B – La déontologie et les moyens de contrôle

La charte de Munich

Les devoirs essentiels du journaliste dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements sont :

1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité .
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou, dans le cas contraire, les accompagner des réserves nécessaires ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents .
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations sans fondement, ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.

Déclaration de Munich des droits et des devoirs du journaliste, 23 et 24 novembre 1971

Le CSA

Créé par la loi du 17 janvier 1989, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France... La loi du 30 septembre 1986, modifiée à de nombreuses reprises, lui confie de larges responsabilités, parmi lesquelles : la protection des mineurs, le respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion, l'organisation des campagnes électorales à la radio et à la télévision, la rigueur dans le traitement de l'information, l'attribution des fréquences aux opérateurs, le respect de la dignité de la personne humaine, la protection des consommateurs... Plus récemment, il a reçu de nouvelles missions : rendre les programmes de la télévision accessibles aux personnes souffrant d'un handicap auditif ou visuel ; veiller à la représentation de la diversité de notre société dans les médias ; contribuer aux actions en faveur de la protection de la santé, etc.



La CNIL

La CNIL est l'autorité en charge de veiller à la protection des données personnelles. A ce titre, elle dispose notamment d'un pouvoir de contrôle et de sanction. Jouant aussi un rôle d'alerte et de conseil, elle a pour mission de veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.



Hoaxbuster



Une photo montrant une publicité Findus sur un abribus semble déchaîner la toile. Info ou int'hoax ?

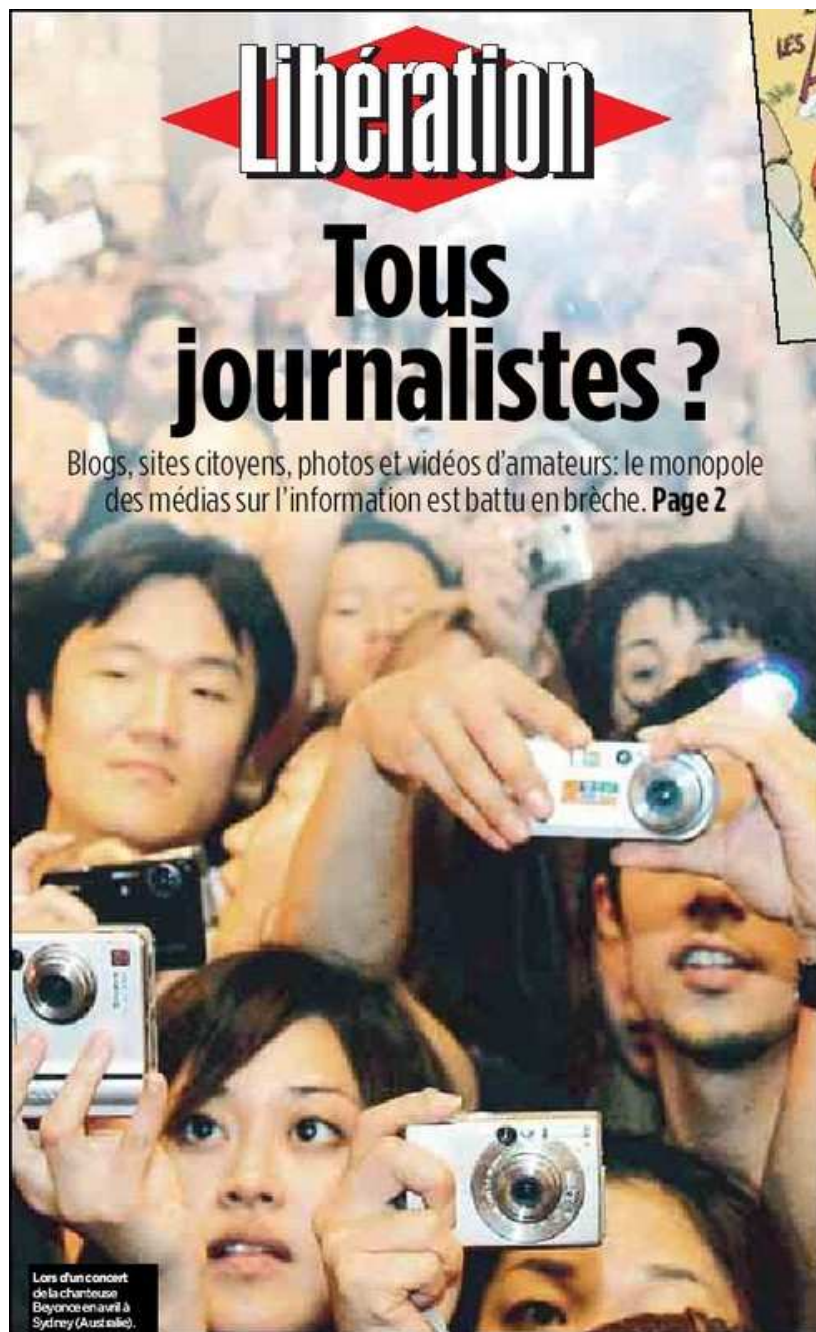
La société Findus France nous indique que cette publicité, qui circule actuellement sur internet, est un canular.

Par ailleurs, Findus déclare ne pas être à l'origine du compte Twitter @findus_france qui aurait menacé des internautes de poursuites judiciaires. Ce compte a d'ailleurs été supprimé directement par le réseau social.

B – La déontologie et les moyens de contrôle

Trace : En démocratie, les médias doivent couvrir l'actualité de façon objective et indépendante pour permettre au citoyen de se faire sa propre opinion. Le journaliste doit enquêter sur l'information qui lui parvient, vérifier qu'elle est vraie, décrire, dater, localiser et expliquer avec précision, rigueur et objectivité afin d'éviter de diffuser des rumeurs. Les médias ont donc un code de conduite (déontologie) interdisant la **diffamation (accusation mensongère)**, la discrimination, la violation de la vie privée ou de la **présomption d'innocence (toute personne qui n'est pas déclarée coupable doit être considérée comme innocente)**. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est chargé de veiller à l'application de ces règles à la télévision et à la radio. La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) veille notamment à la protection des données personnelles. Enfin, certains sites comme Hoaxbuster se sont spécialisés dans la chasse aux fausses informations (hoax ou fake) circulant sur Internet.

C – Tous journalistes ?



Quand le citoyen fait l'information

Le monde des médias a changé le 7 juillet, jour des attentats dans le métro londonien. C'est Helen Boaden, directrice de l'information de la BBC, qui le dit. «Quelques minutes seulement après la première explosion, nous recevions déjà des photos prises par des témoins», raconte-t-elle. «Une heure plus tard, nous avons 50 images. Aujourd'hui, nous en avons des milliers...» Des photos, mais aussi des vidéos, puisque beaucoup de téléphones portables permettent maintenant d'enregistrer de petits films de quelques secondes... Né en mai, Agoravox se présente comme «l'une des premières initiatives européennes de journalisme citoyen gratuit à grande échelle» (Libération du 15 juin). Le succès de son homologue coréen, www.ohmynews.com, avec 35 000 contributeurs et ses millions de visiteurs, ne se dément pas. Wikinews propose, à l'échelle mondiale, des articles écrits par des bénévoles qui mettent en commun leurs connaissances et informations

<http://www.liberation.fr>, 20 août 2005

Les réseaux sociaux et la diffusion l'information



Dessin de Chappatte, « merci à Delacroix », *Courrier International*, 5 avril 2011.

C – Tous journalistes ?

Trace : Les médias permettent aux citoyens de s'informer mais de plus en plus les citoyens se font producteurs et diffuseurs d'informations par le biais des nouvelles technologies : les téléphones portables et leurs appareils photos ou caméras intégrés permettent de capter une information qui sera ensuite diffusée par le biais de blogs ou encore des réseaux sociaux (facebook, twitter). C'est ainsi que durant le « printemps arabe », alors que les journalistes n'avaient que peu accès aux événements, l'information put circuler à travers le monde grâce aux témoignages des personnes présentes sur place. Cependant, face à ce genre d'informations circulant sur le net, il faut savoir rester vigilant et critique puisque ce ne sont pas des professionnels liés à leur métier par une déontologie qui sont à la base de l'information.

II – Les médias, l’opinion publique et la démocratie

A – Le pluralisme au service du débat politique et de la diffusion des opinions

Les médias selon l'ONU

Comme l'énonce l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté d'expression est un droit fondamental. Pour devenir une réalité, la liberté d'expression a besoin du pluralisme des médias. Ce pluralisme doit être [...] protégé par un État de droit. Il faut que la loi garantisse l'accès à l'information.

Les médias permettent aux citoyens d'être informés et de participer à la vie sociale. Un journalisme exact, fiable et impartial est le meilleur rempart contre l'ignorance et la prise de décision non informée.

La liberté de l'information et la liberté d'expression s'opposent à la concentration de l'information entre les mains d'une minorité. [Elles] sont les principes fondateurs d'un débat ouvert et informé. Les nouvelles technologies vont continuer à évoluer et permettre aux citoyens de participer à la production d'information et d'accéder à une pluralité de sources.

Site officiel de l'ONU.

La réforme des retraites de 2010 selon deux journaux

« La bataille des retraites commence vraiment mardi. ...Tous les pays occidentaux ont touché au curseur de l'âge pour équilibrer leurs régimes de retraite. Le diagnostic est partout le même : l'effet conjugué de l'évolution démographique et de l'allongement de l'espérance de vie met en péril l'avenir de nos retraites... La crise et l'envolée des déficits ont rendu plus criant le besoin de réformes...Solutions retenues un peu partout ? L'augmentation du nombre d'annuités pour toucher une retraite à taux plein et le recul de l'âge légal de départ à la retraite, soit exactement le chemin suivi par la France, mais dans des proportions bien plus importantes. Sous la pression du FMI, la Grèce a ainsi relevé le nombre d'annuités de cinq ans et fait passer d'ici à 2015 l'âge de départ à 63 ans. Même thérapie de choc en Espagne et en Allemagne, où l'âge de départ va progressivement se caler à 67 ans...la France fait figure d'exception avec ses 60 ans d'âge légal et ses 58,7 ans d'âge effectif, les plus bas de l'OCDE. Mieux, c'est aussi dans l'Hexagone que l'on passe le plus de temps à la retraite : 24,5 années en 2007, contre 19,8 en moyenne dans l'Union européenne et 14 au Japon, le plus bas ».

<http://www.lefigaro.fr>, 5 septembre 2010.

«La réforme des retraites est injuste.» Cette opinion est partagée par plus de deux Français sur trois. La réforme serait-elle cependant efficace? Assurerait-elle, comme l'a déclaré péremptoirement le président de la République, «le financement des retraites pour les dix ans à venir»? Notre conclusion est claire: malgré le sacrifice que représentent pour les salariés les mesures d'âge brutales qui sont au cœur de la réforme, le plan du gouvernement n'assure aucunement l'équilibre des régimes de retraite et des régimes sociaux... Sans rentrer dans des calculs complexes, on peut estimer que si la réforme s'applique, et même avec des hypothèses favorables en matière de création d'emplois, ce sont au minimum 10million de personnes qui, au lieu d'avoir trouvé un emploi ou d'être parties à la retraite, seront soit au chômage, indemnisé ou non, soit en maladie. Pour 18,6milliards d'euros économisés en matière de retraite obtenue par les mesures d'âge, le pays dépensera en 2018 environ 9milliards d'euros en indemnités sociales de tous ordres. Bonjour les comptes de l'assurance chômage, de l'assurance maladie et du RSA! ».

<http://www.humanite.fr>, le 12 Octobre 2010.

les habitudes de consommation médias des électeurs selon leur vote à l'élection présidentielle.

TF1 arrive en tête chez les électeurs de Nicolas Sarkozy avec un taux de 38%. Parmi les téléspectateurs de TF1, on retrouve ensuite les électeurs de Marine Le Pen (27%) puis les électeurs de François Hollande (17%). Les votes PS sont eux majoritaires sur France 2 et Canal + avec respectivement de 36 et 38%. Sur M6 les journaux d'information sont vus à parts égales par les personnes qui votent Nicolas Sarkozy (25%) et par celles qui votent Marine Le Pen (25%). L'électorat de François Hollande regarde les JT de France 3 (31%) indique l'étude. En ce qui concerne les chaînes d'informations de la TNT les électeurs de Nicolas Sarkozy et ceux de François Hollande se retrouvent à parts égales. (30%) France 3 et Canal + sont les chaînes préférées des électeurs du Front de Gauche de Jean-Luc Mélenchon selon l'étude.

Les lecteurs de Libération votent à 59 % de François Hollande. Les électeurs de Nicolas Sarkozy lisent à 61% Le Figaro et ne sont que 21% seulement à lire Le Monde contre 45% pour ceux qui votent François Hollande. Les électeurs de Nicolas Sarkozy et de François Hollande lisent à parts égales Le Parisien/Aujourd'hui en France. Le quotidien économique Les Echos est lu par 50% des électeurs de Nicolas Sarkozy contre seulement 22% pour ceux qui votent François Hollande. En ce qui concerne la presse magazine Le Figaro Magazine (63%) et Le Point (51%), sont largement en tête auprès de l'électorat UMP. Les électeurs de Nicolas Sarkozy lisaient à 41% L'Express ainsi que Paris Match à 43%. A gauche, Le Nouvel Obs est le magazine est le plus lu avec Marianne.

L'information satirique



A – Le pluralisme au service du débat politique et de la diffusion des opinions

Trace : Le pluralisme médiatique (différents médias aux idées différentes) est un élément essentiel de la démocratie. Il garantit la liberté d'une expression différente, l'apport d'arguments contradictoires qui permettent au citoyen de se forger une opinion éclairée et il protège de la dictature. Ainsi en France, les médias proposent des lignes éditoriales différentes les unes des autres, les électeurs se retrouvant plus ou moins dans chacune d'entre elles. Par ailleurs, une presse satirique (Charlie Hebdo, les Guignols de l'info) cohabite avec la presse dite « sérieuse », avec pour ambition de présenter l'information autrement et se montrant généralement comme le « poil à gratter » du pouvoir.

B – Les sondages : connaître l'état de l'opinion publique

Élections présidentielles de 2002

Date de publication	Institut			
		Jacques Chirac	Jean-Marie Le Pen	Lionel Jospin
10 au 12 avril 2002	CSA	21 %	12 %	19 %
10 au 13 avril 2002	BVA	18,5 %	14 %	18 %
11 au 12 avril 2002	Ifop	19 %	11,5 %	17 %
13 avril 2002	Ifop	20 %	13 %	18 %
13 au 15 avril 2002	<i>Nouvel Observateur/Sofres</i>	20 %	13 %	18 %
17 au 18 avril 2002	CSA	19,5 %	14 %	18 %
17 au 18 avril 2002	Ipsos	20 %	14 %	18 %
17 au 18 avril 2002	LCI/Sofres	19,5 %	13,5 %	17 %
21 avril 2002	Sondage confidentiel	18 %	14,5 %	17 %
Résultats du premier tour		19,88 %	16,86 %	16,18 %

Deux sondages contradictoires ?

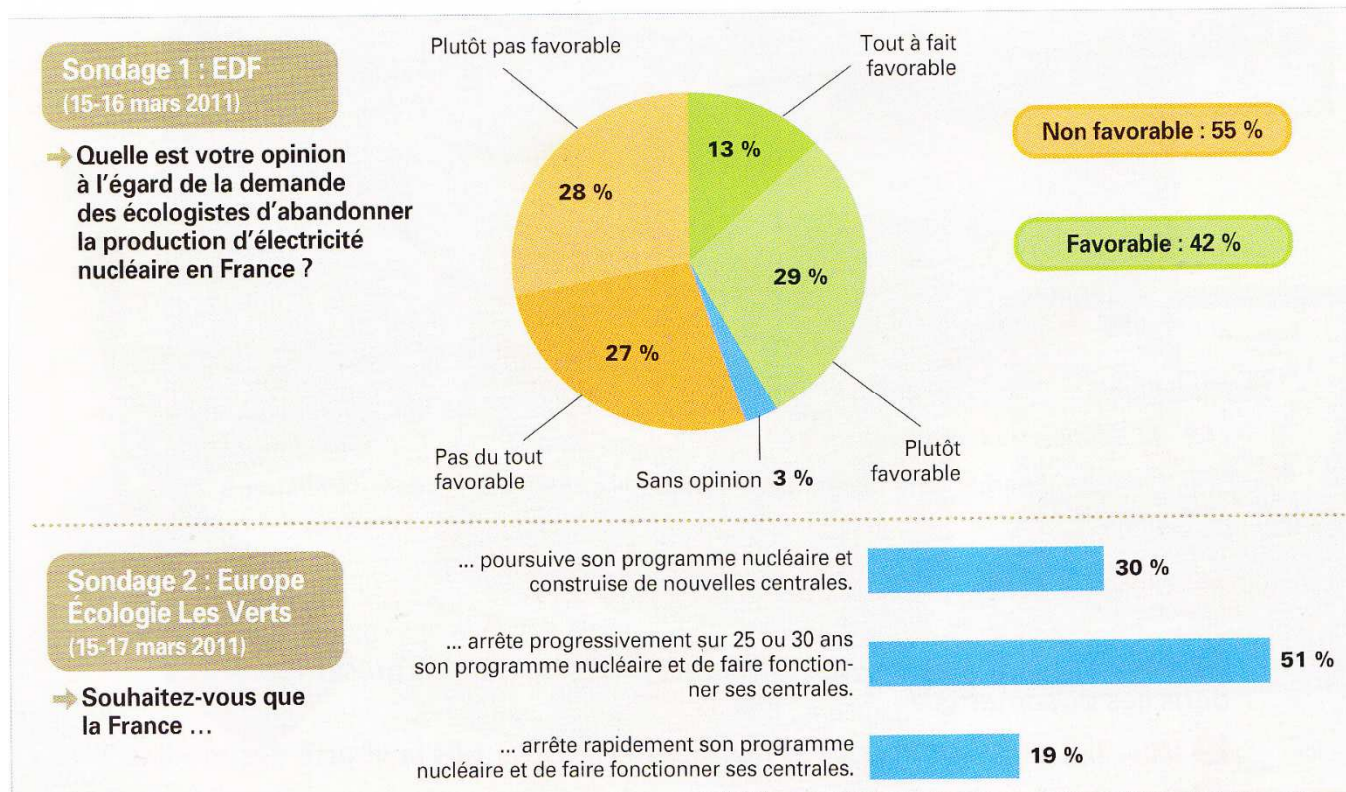
1 Quand des sondages se contredisent

Deux sondages contradictoires sur la sortie du nucléaire ont été rendus publics lundi. Le premier, commandé par EDF, donne 42 % des Français favorables à l'abandon du nucléaire tandis que le second, demandé par Europe Écologie Les Verts (EELV), juge que 70 % d'entre eux sont favorables à un arrêt total.

lexpansion.com, avec l'AFP, 21 mars 2011.

2 La méthode utilisée pour ces sondages

	Sondage 1	Sondage 2
Sondeur	TNS Sofres	Ifop
Commanditaire	EDF	Europe Écologie Les Verts (EELV)
Diffusion	Publié par <i>Les Échos</i>	Devait rester confidentiel
Dates	15 et 16 mars 2011	15 au 17 mars 2011
Méthode	Par téléphone	Questionnaire en ligne
Public	Échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.	Échantillon de 1 008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



La fiabilité des sondages en question

Pourquoi les sondages préélectoraux sont-ils redressés ?

Si les instituts de sondage publiaient les résultats bruts de leurs enquêtes, en période préélectorale, ils se tromperaient lourdement. Les intentions de vote recueillies présentent en effet deux sortes de problèmes. Le premier vient de ce que tous les électeurs ne sont pas également accessibles. Certains d'entre eux refusent souvent de répondre aux enquêtes d'opinion, par crainte ou par hostilité à l'égard de l'univers politique – c'est aujourd'hui parfois le cas de l'électorat du Front national. D'autres électeurs ont, à l'inverse, tendance à répondre plus souvent que la moyenne aux sondages – par exemple, les personnes qui ont un niveau d'études élevé. Ces différences de comportements biaisent les résultats bruts de l'enquête : la gauche modérée est ainsi généralement surreprésentée dans l'échantillon, tandis que les extrêmes de l'échiquier politique sont sous-représentés. Deuxième cause de « biais » : certains électeurs n'osent pas dire pour qui ils ont l'intention de voter. Naguère, une partie de l'électorat communiste indiquait faussement aux enquêteurs qu'elle allait voter socialiste. Aujourd'hui, certains électeurs du Front national prétendent qu'ils voteront UMP...

D'après le site internet de l'institut de sondage
Ipsos, www.ipsos.fr, 2011

B – Les sondages : connaître l'état de l'opinion publique

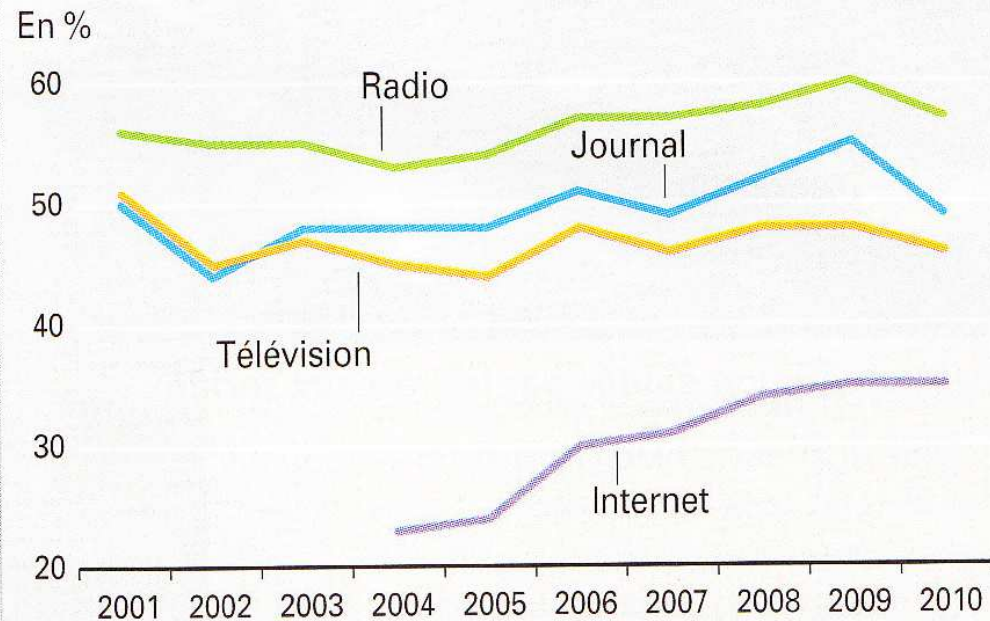
Trace : Les sondages d'opinion sont des **enquêtes pour connaître l'opinion de la population sur une question donnée à un moment donné**. Ils peuvent être commandés par un parti politique ou encore une entreprise et ils sont réalisés par des instituts de sondage (TNS Sofres, Ifop...). Dans le cadre d'une élection ils peuvent servir à un candidat afin de confirmer ou au contraire de corriger sa stratégie en fonction des résultats. Ils peuvent aussi infléchir la position d'un gouvernement. Cependant, les sondages doivent être lus avec précaution. En effet, lors de l'élection à la présidentielle de 2002, les sondages d'avant premier tour n'avaient pas vraiment prévu la présence de l'extrême droite au second tour. Par ailleurs, ils ne sont valables que pour un temps très court.

C – Médias : les reproches et les limites

La confiance envers les médias

➔ À propos des nouvelles que vous apprenez **dans un journal, sur Internet, à la radio, à la télévision**, vous vous dites : les choses se sont passées vraiment ou à peu près comme le journal / Internet / la radio / la télévision les raconte.

Base : ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus



Source : Tns-sofres, *Baromètre de confiance dans les médias*, 2010.

[Vidéo](#) le magazine du faux, 1991.

Médias et pouvoirs

Dépendance des médias à l'égard du pouvoir ? Vrai constat, fausse analyse, débat piégé, par Philippe Merlant et Luc Chatel

Dans un livre consacré aux relations entre médias et pouvoir – *Médias, la faillite d'un contre-pouvoir* (Fayard, 2009) –, nous tentons d'expliquer le premier de ces malentendus. Oui, les Français ont raison d'éprouver le sentiment d'une connivence entre monde politique et univers journalistique. Non, il n'est pas nécessaire d'invoquer des pressions directes pour expliquer cette perception d'une complicité. Certes, de telles pressions peuvent exister. Et Nicolas Sarkozy tend à les augmenter, les systématiser. Censure d'un article du *Journal du dimanche* révélant l'abstention de Cécilia Sarkozy au second tour de la présidentielle (mai 2007), mise en cause de l'indépendance rédactionnelle de l'Agence France-Presse (mai 2008), réforme de l'audiovisuel donnant au président de la République le pouvoir de nommer les patrons de chaînes publiques (février 2009)... voilà quelques-uns des épisodes révélateurs de cette volonté de contrôler plus étroitement la sphère médiatique. Il n'empêche. Malgré la régression actuelle, nous ne sommes pas – encore ? – revenus aux mœurs des années 1970, quand un ministre pouvait téléphoner à des rédactions du service public pour influencer sur le sommaire de leurs journaux. Et dans le quotidien de la plupart des rédactions, les pressions directes sont rares. Si les tentatives de contrôle de l'information par le pouvoir actuel apportent une cause possible aux cinq points de plus (de 61 % à 66 %) qu'a pris en un an dans l'opinion le sentiment d'une dépendance politique des journalistes, elles ne suffisent pas à expliquer ce haut niveau de défiance.

Médias et business

Sur TF1, le lundi 31 octobre 2011, l'écran publicitaire de 30 secondes est facturé 44 600 euros bruts à 20 h et 77 000 euros à 20 h 40. Le journal télévisé est donc encadré par des plages publicitaires très rentables pour la chaîne.

Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective « business », soyons réalistes : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit [...]. Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de [...] le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible [...]. Rien n'est plus difficile que d'obtenir cette disponibilité. [...] Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l'information s'accélère, se multiplie et se banalise.

Intervention de Patrick Le Lay, ancien PDG de TF1, paru dans « Les dirigeants face au changement », Éditions du 8e jour, Paris, 2004

Des médias prescripteurs d'opinion ?



Dessin paru dans l'album *Konk persiste et signe* 1997

C – Médias : les reproches et les limites

Trace : Les médias, considérés comme le 4^e pouvoir, comme un contre pouvoir, n'échappent pourtant pas à la critique. La télévision se voit reprocher son goût pour le sensationnel et son manque d'analyse des informations, la radio et la presse écrite leur austérité ou leur langage qui ne s'adresserait qu'à une partie de la population, enfin Internet son manque de fiabilité. Les médias sont aussi accusés de collusion avec le pouvoir qu'il soit politique ou économique. Enfin, certains reprochent aux médias de chercher à influencer l'opinion plus qu'à l'informer.